

7 août 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 7 août 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : absent
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : M. Patrick Salvas

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière.

113-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

114-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 4 juillet et de l'assemblée d'ajournement du 6 juillet 2023 soient adoptés tel que présentés.

SITUATION FINANCIÈRE AU 18 juillet 2023

compte entreprise	797 577.80\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	146 882.90\$
ET6 épargne à terme régulière	500 000.00\$
ET7 épargne rachetable	410 900.00\$
TOTAL	1 955 360.70\$

CAISSE RECETTES AU 30 juin 2023

TOTAL DES RECETTES	766 549.58\$
---------------------------	---------------------

115-23

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 102 555.03\$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	69 515.53 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>33 039.50 \$</u>
	102 555.03 \$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

116-23

AUTORISATION DES RÉPARATIONS DU CAMION
FREIGHTLINER

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Tenco au montant de 5 434.80\$ plus taxes.

Cette soumission est pour des réparations de la boîte, des pentures et du tablier du camion Freightliner.

117-23

SOUSSIONS POUR ÉLABORATION D'UN PLAN
D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES
CONDUITES (MAMH)

Les soumissions reçues sont :
EXP au montant 12 750.00\$ plus taxes
Avizo au montant de 13 000\$ plus taxes.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de EXP au montant de 12 750\$ plus taxes.

Les travaux seront exécutés selon l'offre de service portant le numéro 909-OFFRSERV-QC.

118-23

OFFRE DE SERVICES POUR LA SURVEILLANCE DE
CHANTIER DU PONCEAU DU CHEMIN SAINT-HYACINTHE

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de services de ALPG pour la surveillance des travaux au taux horaire du professionnel tel qu'indiqué dans les services complémentaires de l'offre de services OS-223003.

Un courriel descriptif précisera les demandes de la municipalité.

119-23

OFFRE DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DE
CHANTIER DES TRAVAUX D'ASPHALTE ET DU TROTTOIR
DE LA RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de services de EXP numéro 909-OFFRSERV-QC pour une tarification à un taux horaire pour la surveillance des travaux de réfection de pavage et trottoirs.

Un courriel descriptif précisera les demandes de la municipalité.

120-23

OFFRE DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF
DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU TROTTOIR ET
DU PAVAGE

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de services de EXP numéro PC-23-143 pour le contrôle qualitatif des matériaux de réfection de trottoir et de pavage 2023.

Cependant l'item 6 soit la production d'un rapport final, n'est pas requis par la municipalité.

121-23

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA
RÉGION D'ACTON

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal paie le renouvellement annuel de l'adhésion à la Chambre de commerce de la région d'Acton au montant de 139.12\$ taxes incluses.

RAPPORTS

Aucun rapport.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel du Ministère des Transports et de la Mobilité durable Québec (MTQ) concernant l'appel de projets 2023-2024 – Programme d'aide aux passages à niveau municipaux ;
- lettre du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre ayant pour objet les informations sur les risques estivaux ;
- courriel de Chapdelaine assurances concernant la demande de certificat pour le Festival du Porc ;
- courriel du Ministère de la Sécurité Publique concernant l'inspection incendie ;
- offre de service d'Inova DT, firme de génie-conseil ;
- lettre du Ministère de la Famille Québec concernant le centre de la petite enfance « La Douce Couvée » ;
- avis public pour le règlement numéro 381-23 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité ;
- note concernant divers sujets de la SQ et présence occasionnelle de deux cadets durant l'été ;
- remerciements de l'Association des Enfants handicapés pour le don fait par la Municipalité ;
- publipostage de juillet 2023.

VARIA

Dans le cadre des Mardis chauds, la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton offrira à sa population un spectacle gratuit qui sera présenté sur le terrain ou à l'intérieur de l'église le 15 septembre prochain.

Tommy Demers et le groupe Eureka seront en spectacle.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée sur l'évolution du dossier du CPE.

122-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h30.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière